

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 19 janvier 2026, dès 19 h 30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay.

Sont présents : Mesdames Isabelle Mayer et Suzanne Lapointe ainsi que Messieurs les conseillers Jean Barrette, Francis Ruest et Gilles Massey.

Est absent : Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy

Assistent également à la séance, Danielle Coupal directrice générale et greffière-trésorière et Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe.

Le Maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Informations relatives à la séance de ce soir

« Je vous informe que la séance du conseil à laquelle vous assistez fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct ou en différé à partir de l'un des portails de la Municipalité.

Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. En outre, nos règles et nos valeurs à Vaudreuil-sur-le-Lac ne permettent pas d'écarts de conduite, mais valorisent plutôt la participation citoyenne respectueuse des gens, des contraintes et des événements. La bienveillance caractérise notre communauté où il fait bon vivre en harmonie.

La captation débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci. ».

2026-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 19 janvier 2026 à 19h30;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Isabelle Mayer

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026 à 19h30 tel que déposé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PAROLE AU MAIRE

4. FINANCES

- 4.1 Adoption du budget 2026
- 4.2 Adoption du PTI 2026-2027-2028

5. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion du règlement no 399-2026 concernant l'imposition des taux de taxation (taux variés), de compensations municipales et de tarification des services municipaux conformément au budget 2026

- 5.2 Dépôt du projet de règlement no 399-2026 concernant l'imposition des taux de taxation (taux variés), de compensations municipales et de tarification des services municipaux conformément au budget 2026

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l’allocution du mot du maire.

4. FINANCES

2026-01-002

4.1 ADOPTION DU BUDGET 2026

CONSIDÉRANT que le conseil doit adopter, par résolution, le budget de la municipalité pour l’exercice financier 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

D’ADOPTER le budget 2026 tel que présenté.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026		
REVENUS:		
TAXES		2 567 451 \$
TRANSFERTS		161 550 \$
SERVICES RENDUS		62 120 \$
IMPOSITION DES DROITS		221 200 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS		3 000 \$
INTÉRÊTS		15 000 \$
AUTRES REVENUS		1 000 \$
TOTAL - REVENUS		3 031 321 \$
CHARGES:		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		808 793 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		635 211 \$
TRANSPORT		436 991 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		762 932 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		50 507 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		201 747 \$
LOISIRS ET CULTURE		153 399 \$
FRAIS DE FINANCEMENT		63 304 \$
TOTAL - CHARGES		3 112 884 \$
REMBOURSEMENT - DETTE À LONG TERME ET AFFECTATIONS:		
REMOURSEMENT DE CAPITAL		60 187 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		15 000 \$
DÉPENSES NON RÉCURRENTES		(163 000) \$
RÉSERVE FINANCIÈRE ET FONDS RÉSERVÉS		6 250 \$
TOTAL - REMBOURSEMENT - DETTE À LONG TERME ET AFFECTATIONS		(81 563) \$
CHARGES ET AFFECTATIONS TOTALES		3 031 321 \$

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-003

4.2 ADOPTION DU PTI 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT la présentation du programme triennal d'immobilisation (2026-2027-2028);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisation (2026-2027-2028).

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - 2026-2027-2028					
TITRE	DESCRIPTION	ANNÉES			
		2026	2027	2028	TOTAL
ADMINISTRATION					
	Mise aux normes de l'hôtel de ville - Accessibilité	33 596 \$			33 596 \$
	Mise aux normes de l'hôtel de ville - Priorités # 1	79 161 \$			79 161 \$
	Mise aux normes de l'hôtel de ville - Priorités # 2		191 077 \$		191 077 \$
	Rénovations - Bureaux et accueil - Hôtel de ville	52 494 \$			52 494 \$
	Ameublement - Salle du Conseil	8 399 \$			8 399 \$
	Matériel informatique-membres du Conseil	14 698 \$			14 698 \$
	Génératrice - Hôtel de ville	135 000 \$			135 000 \$
	Sous-Total Administration	323 348 \$	191 077 \$	0 \$	514 425 \$
TRAVAUX PUBLICS/URBANISME					
	Achat et installation de compteurs (résidentiel) exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable ("SQEEP")	31 496 \$	15 748 \$		47 244 \$
	Plan directeur de l'écoulement des eaux pluviales sur le territoire de la municipalité (eaux de surface et eaux canalisées)	62 993 \$			62 993 \$
	Planification et création piste cyclable (Année 1: étude,Année 2 & 3: Travaux)	15 748 \$	262 469 \$		278 217 \$
	Plan de voirie (fourniture de services professionnels en ingénierie). Inclut pistes cyclables et dos d'âne	12 599 \$			12 599 \$
	Remplacement/ réfection de la 2ième pompe de la station de pompage.	20 998 \$			20 998 \$
	Réparations des conduites d'égouts sanitaires (réf.: Plan intervention - renouvellement des conduites eau potable, égouts sanitaires et pluviaux (PIRC)	132 284 \$			132 284 \$
	Mise en œuvre progressive de l'étude sur la sécurité routière, Radars pédagogiques et autres	10 499 \$	10 499 \$		20 998 \$
	Mise aux normes de la Station de pompage	14 173 \$			14 173 \$
	Bornes électriques (2)			24 000 \$	24 000 \$
	Sous-Total Travaux publics	300 789 \$	288 716 \$	24 000 \$	613 505 \$
LOISIRS					
	Mise aux normes du Centre des loisirs - Accessibilité		49 869 \$		49 869 \$
	Mise aux normes du Centre des Loisirs - Priorités # 1			177 954 \$	177 954 \$
	Décorations du Temps des fêtes	12 599 \$			12 599 \$
	Caméras de surveillance	26 247 \$			26 247 \$
	Aménagement des descentes de bateaux & arpentage	20 998 \$	20 998 \$	20 998 \$	62 993 \$
	Acoustique du Centre communautaire	10 499 \$			10 499 \$
	Affiche électronique - Entrée de la municipalité	20 998 \$			20 998 \$
	Sous-Total Loisirs	91 339 \$	70 867 \$	198 951 \$	361 157 \$
	GRAND TOTAL	715 476 \$	550 659 \$	222 951 \$	1 489 087 \$

FINANCEMENT - PTI	2026	2027	2028	TOTAL
FONDS GÉNÉRAL	12 599 \$	- \$	- \$	12 599 \$
FONDS DE ROULEMENT	172 180 \$	47 244 \$	20 998 \$	240 422 \$
SURPLUS	62 993 \$	- \$	- \$	62 993 \$
SURPLUS RÉSERVÉ	- \$	- \$	- \$	- \$
SUBVENTION-CONTRIBUTION	332 705 \$	240 945 \$	24 000 \$	597 650 \$
EMPRUNT	135 000 \$	262 469 \$	177 954 \$	575 423 \$
TOTAL	715 477 \$	550 658 \$	222 952 \$	1 489 087 \$

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

5.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 399-2026 CONCERNANT L’IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION (TAUX VARIÉS), DE COMPENSATIONS MUNICIPALES ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX CONFORMÉMENT AU BUDGET 2026

Il est par la présente donné avis de motion par Jean Barrette que le projet de règlement numéro 399-2026 est déposé, séance tenante, et sera présenté pour adoption lors d’une séance subséquente.

2026-01-004

5.2 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 399-2026 CONCERNANT L’IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION (TAUX VARIÉS), DE COMPENSATIONS MUNICIPALES ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX CONFORMÉMENT AU BUDGET 2026

CONSIDÉRANT les dispositions spécifiques du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale relatives à l'imposition des taxes et de tarifs notamment les articles 988 et suivants du Code municipal du Québec et les articles 232, 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit déterminer les redevances municipales exigibles conformément au budget pour l’exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT la nécessité d’obtenir les sommes nécessaires aux dépenses d’administration, de pourvoir aux améliorations et de faire face aux obligations de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 9 janvier 2026 décrétant la séance extraordinaire pour l’adoption du budget 2026, le 19 janvier 2026 à 19h30;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Jean Barrette;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D’APPROUVER le dépôt du projet de règlement no 399-2026 concernant l'imposition des taux de taxation (taux variés), de compensations municipales et de tarification des services municipaux conformément au budget 2026.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h15 l'ordre du jour étant épuisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Isabelle Mayer
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 19 janvier 2026 à 20h16.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directrice générale et
greffière-trésorière

Le maire

Danielle Coupal

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature
du présent procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142(2) du
Code municipal